

Marmande

T E R R E D E G A R O N N E

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E

Décision n° 2025.055

Mise à disposition de l'Espace Exposition et de son parking
Est au profit de l'Inter-APE (Associations des Parents
d'Élèves) des écoles de Marmande
à titre gratuit

Vu l'article L.2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° 2021.F.02 du 5 juillet 2021, par laquelle le Conseil Municipal a délégué à Monsieur le Maire les missions prévues à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant la demande de l'inter-APE « Associations des Parents d'Élèves » des écoles de Marmande, représentée par Madame Ludvine POTIER, Présidente d'APE, sollicitant la mise à disposition de l'Espace Exposition/Partie carrelée et de son parking Est, à titre gratuit pour l'organisation d'un vide-grenier inter-APE.

Le Maire de la ville de Marmande,

- Décide de mettre à disposition gracieusement la salle de l'Espace Exposition/Partie carrelée et son parking Est au profit de l'inter-APE « Associations des Parents d'Élèves » des écoles de Marmande.
- Précise que ce prêt est consenti le 27 avril 2025.
- Autorise la signature de la convention de mise à disposition à titre gratuit de la salle de l'Espace Exposition/Partie carrelée et son parking Est au profit de l'inter-APE « Associations des Parents d'Élèves » des écoles de Marmande ».

*En application de l'article L.2122.23 du Code Général
des collectivités Territoriales, il sera rendu compte de la présente décision
lors de la prochaine séance du Conseil Municipal*

Fait à Marmande, le 10 mars 2025
Le Maire de Marmande

Joël HOCQUELET

Publication et affichage

Le : 11 / 03 / 2025

